

Licences d'animaux

Une nouvelle plateforme au service des Brossardois

Brossard, le 4 mai 2018 – La Ville de Brossard est heureuse d'informer la population du lancement de son nouveau service en ligne de gestion des licences d'animaux domestiques et d'attribution de médailles. Grâce à la plateforme emili, il est maintenant possible de s'inscrire et de créer le profil de son animal en ligne, de payer la licence par carte de crédit directement sur le site sécurisé et de s'inscrire aux alertes de renouvellement annuel. Les propriétaires de chat et de chien ont d'ailleurs jusqu'au 1^{er} juillet 2018 pour se procurer la licence de leur compagnon.

Trois façons de procéder

Les citoyens peuvent maintenant créer un compte en ligne et payer la licence de leur animal de l'une des façons suivantes :

- directement sur la nouvelle plateforme à **brossard.ca/animaux**;
- en personne au comptoir de Services Brossard;
- lors du passage chez eux, durant l'été, du préposé à la lecture des compteurs d'eau.

Un courriel invitant les gens à créer leurs accès directement sur la plateforme leur sera envoyé. La médaille sera envoyée par la poste dans les 10 jours suivant la demande. D'une année à l'autre, l'animal conservera la même médaille; son propriétaire n'aura qu'à renouveler la licence. Un autre des avantages de ce nouveau système réside dans la technologie NFC du médaillon intelligent permanent permettant une fonction d'alerte pour animaux perdus.

Pourquoi la licence est-elle obligatoire?

Le règlement relatif au contrôle des animaux (REG-219) stipule que tout gardien de chien ou de chat doit se procurer une licence annuelle, **valide du 1^{er} juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante**. Cette réglementation encadre aussi les devoirs du propriétaire ou gardien ainsi que la sécurité du grand public et de l'animal. Le coût d'une licence est de 35 \$ pour les chiens et de 20 \$ pour les chats. Les tarifs sont réduits sur preuve de stérilisation et de micropuçage.

Pour plus d'information et pour renouveler la licence de votre animal, consultez **brossard.ca/animaux** ou communiquez avec Services Brossard au 450 923-6311.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311